

Ingénieurs... vous avez dit « ingénieur » ?

Par Marie France Laliberté, Pierre Vennereau et Richard Walter, membres de la Commission 8

Dans les EPST et à l'Université, le statut des ingénieurs est défini par les textes mais il n'en est pas moins ambigu dans la réalité quotidienne.

DU ROLE AU STATUT DE L'INGÉNIEUR

Théoriquement, les ingénieurs sont en charge de la mise en œuvre d'un projet de recherche tant au plan technologique que de la coordination humaine. En pratique l'éventail des tâches et des fonctions varie de la pure activité à une fonction équivalente à celle du Chercheur.

LE TANDEM CHERCHEUR-INGÉNIEUR

Globalement, les tandems Chercheur(s)-ITA fonctionnent en concertation permanente : les idées, les résultats, les informations techniques circulent.

L'ingénieur est l'élément primordial de l'interface entre les « outils » de la recherche et la réflexion créative. Souvent, il participe directement à la formation des étudiants. Il est aussi animateur de services de soutien à la recherche et/ou de services communs (exemple le service national d'analyse).

D'autre part l'affectation massive des postes sur des plateaux technologiques utilisant matériel et techniques de pointe va entraîner un affaiblissement sinon la perte des techniques moins innovantes mais indispensables à l'élaboration d'interprétations solides. L'hyperspécialisation qui est à l'ordre du jour ne peut qu'entraîner une stérilisation du dialogue nécessaire.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN STATUT PARTICULIER POUR L'INGÉNIEUR ?

On peut aussi s'interroger sur les motivations du choix de ce statut : les salaires (système des primes notamment), les modes d'évaluation sont si différents pour un chargé de recherche et un

ingénieur de recherche par exemple ! L'ingénieur n'a pas à faire de rapport d'activité mais il « appartient » à son unité; s'il est ingénieur d'études, il pourra lui être difficile de mener à bien un projet non avalisé directement par sa hiérarchie, etc.

QUELS SONT LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DE L'INGÉNIEUR ?

Si l'on utilise la signature sur les publications, est-ce pour en faire une « récompense » ou un engagement de responsabilité sur le contenu ? N'est-ce pas encore pire (et un rien paternaliste !) si l'on « remercie » seulement l'ingénieur ? Dans les dossiers d'appréciation, la part de l'activité de formation est très peu valorisée.

Enfin, dans les instances de concertation et de réflexion, la contribution des ingénieurs à la conjoncture et à la prospective n'est pas sollicitée en tant que telle.

Le parcours des ingénieurs est souvent atypique et permet de souligner une carence majeure de notre système, à savoir l'absence de vraies passerelles entre les métiers de la recherche: dois-je rester ingénieur ou chercheur toute ma vie ?

Il y a une vraie réflexion à mener sur l'harmonisation des carrières. La politique actuelle de promotion des ingénieurs (et des ITA en général), tend à organiser la promotion des postes mais pas celle des personnes. Seuls auront une chance ceux qui correspondront aux besoins du moment quelles que soient leurs qualités par ailleurs.

Finalement, l'administration est-elle au service de la recherche ou les personnels de la recherche au service de l'administration ?

Une fois évoqués ces problèmes, restent quelques grandes questions : sommes-nous vraiment mobilisés pour défendre le rôle des ingénieurs et leurs intérêts ? Reconnaissons-nous pleinement leur place dans la défense de la recherche et des intérêts de l'ensemble des personnels de la recherche? ■